



MAIRIE DE PENCHARD
CONSEIL MUNICIPAL
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DÉLIBÉRATION N° 4 - 2021

DATE DE CONVOCATION : 9 avril 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS : - En exercice : 15 - Présents : 12
 - Votants : 15 - Absents : 3

L'an deux mille vingt et un, le 14 avril à 21h00, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Penchard se sont réunis dans la salle des Fêtes, sur une convocation qui leur a été adressée par M. le Maire conformément à l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités.

Membres présents : Mme Géraldine DUPARAY, Mme Christine SIEVERT-PERE, Mme Kelvine ROUSSEAU, Mme Isabelle MERLIN, Mme Hélène NOURRY, Mme Delphine RODRIGUEZ, M. Marc ROUQUETTE, M. Jérôme QUELLIER, M. Guy THOMASSIN, M. Jérémie BARDEAU, M. Patrick CARDONNET, M. Stéphane BOURGEOIS

Pouvoir donné par Mme Nathalie DELL'OSTE à Mme Isabelle MERLIN

Pouvoir donné par Mme Camille BENARD à M. Stéphane BOURGEOIS

Pouvoir donné par M.CONQ à M. Patrick CARDONNET

Secrétaire : Mme Kelvine ROUSSEAU

Objet: Budget principal : Compte Administratif Exercice 2020

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDÉRANT les inscriptions et les réalisations budgétaires au titre de l'exercice 2020,

BUDGET PRINCIPAL						
Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL						
Résultats reportés	0,00	328 337,84		358 630,02		686 967,86
Résultats affectés (compte 1068)		0,00				0,00
Opérations de l'exercice	201 457,31	170 411,32	790 959,08	630 550,48	992 416,39	800 961,80
TOTAUX	201 457,31	498 749,16	790 959,08	989 180,50	992 416,39	1 487 929,66
Résultats de clôture		297 291,85		198 221,42		495 513,27
Restes à réaliser	22 451,76				22 451,76	
TOTAUX CUMULES	223 909,07	498 749,16	790 959,08	989 180,50	1 014 868,15	1 487 929,66
RESULTATS DEFINITIFS		274 840,09		198 221,42		473 061,51

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire

Monsieur le Maire ayant quitté la salle

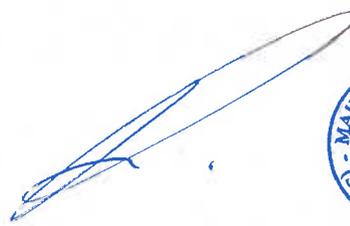
A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS OU PAR 15 voix POUR, 0 Voix CONTRE, 0 ABSTENTION

APPROUVE le Compte Administratif de la commune pour l'année 2020 qui laisse apparaître un résultat cumulé à la clôture de l'exercice avec un excédent de fonctionnement de 198 221,42 Euros et un excédent d'investissement de 297 291,85 Euros.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,
Marc ROUQUETTE

Nombre conseillers	15
Nombre de présents	12
Nombre de pouvoir	3
Nombre votants	15
Pour	15
Contre	0
Abstention	0




Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de MELUN dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.